

DAGMAMMA

Le journal du Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents (RAMEP) de la CCVI

N° 3 NOVEMBRE 2011

EDITO

3^{ème} du nom, « DAGMAMMA » est plus que jamais à l'écoute des assistantes maternelles du territoire du Val de l'Indre pour vous donner quelques conseils, juridiques ou ludiques, mais aussi vous permettre de retrouver quelques informations pratiques.

La CCVI est ravie de vous accompagner tout au long de l'année par l'intermédiaire de Françoise, Sylvie et Valérie, et se réjouit tout particulièrement d'accueillir la Compagnie 100 Voix et son spectacle « l'Ouvre-boîte » dans le cadre du « circuit biscuit ». Quatre représentations vous sont proposées sur le territoire, alors n'hésitez pas, laissez vous emporter ... « Ouvrons les boîtes et laissons voir les histoires qui en sortiront et les émotions s'y dévoileront » ...

Bon spectacle à toutes et tous !

Hélène Mauranges, Directrice Générale des Services de la CCVI



SOMMAIRE

Page 1

Edito

Les Ass' Mat' parlent aux Ass' Mat'

Page 2

Ram des Villes Ram des Champs
« Les Matinées Ludobus »
Les P'tites Mains Fripouilles
« Le Sapin de l'Avent »

Page 3

L'article
« La VAE »

Page 4

Les Infos du RAMEP
« L'arrêt de travail »
« A noter »

LES ASS' MAT' PARLENT AUX ASS' MAT'

QUAND ET POURQUOI FAIRE UN AVENANT AU CONTRAT ?

Il convient d'établir un avenant* chaque fois qu'une modification du contrat initial intervient.

Quelques exemples :

- un changement dans les horaires d'accueil (c'est systématiquement le cas lorsque l'on passe d'un temps de garde à la journée à un temps en périscolaire)
- une augmentation du tarif horaire

Bien évidemment, l'avenant doit être soumis à l'accord des 2 parties avant signature.

*Un modèle est disponible auprès de votre animatrice

PRET DE MAGAZINES PAR LE RELAIS

Vous cherchez des idées de bricolage, une information sur le métier, savoir ce qui se fait ailleurs ? Le relais met à votre disposition les revues suivantes :

ASSISTANTES MATERNELLES MAGAZINE
AM STRAM RAM
LE JOURNAL DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

Il vous sera désormais possible de les emprunter pour un temps raisonnable.

Babette Amblard (Truyes)

LES MATINÉES LUDOBUS

Le Ludobus PEP 37 est un véhicule transportant une ludothèque complète, qui est installée une fois par mois dans la salle des fêtes mise à disposition par les différentes communes.

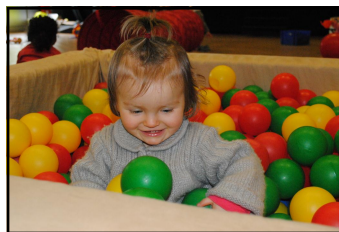
C'est un lieu de rencontre, d'animations, et d'échanges autour d'une offre riche de jouets adaptés aux jeunes enfants. Cela favorise leur éveil et leur développement.

Ces animations favorisent également la socialisation de l'enfant ; avec notamment la difficulté de devoir partager les jouets ou attendre son tour pour monter sur le petit toboggan.

Pour y être allée à plusieurs reprises avec les enfants dont j'ai la garde, je ne peux que constater la joie et le plaisir sur leur visage.

Dès qu'ils ont enlevé leur manteau et leurs chaussures, ils partent en courant à la découverte de nouveaux jouets. Au bout d'une heure, il faut alors repartir pour laisser la place aux petits copains, mais c'est toujours avec beaucoup de regrets pour certains.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, en vous inscrivant auprès de l'animatrice au 09.62.31.08.58.



Karine Fournette
(Saint-Branches)

P'TITES MAINS FRIPOUILLES

LE SAPIN DE L'AVENT, UNE HISTOIRE DE PETITS COINS !!!

Matériel :

- 24 rouleaux de papier toilette
- de la colle forte (pistolet à colle pour plus de facilité)
- des pinceaux
- de la peinture verte
- de papier de soie ou du papier crépon
- des paillettes
- du vernis colle
- 24 petits gâteaux ou chocolats



Réalisation:

1. Proposez à l'enfant de peindre les rouleaux en vert, intérieur et extérieur. Laissez les sécher.
2. Collez-les les uns aux autres en forme de sapin, comme sur le modèle.
3. Commencez d'abord par le pied, laissez sécher puis construisez la rangée de 6 rouleaux et continuez ainsi la pyramide jusqu'au rouleau du sommet.
4. A plat, assemblez le pied et le reste du sapin. Laissez sécher.
5. Vernissez les parties apparentes des rouleaux et proposez à l'enfant de faire tomber sur le sapin une jolie pluie de paillettes ...
6. Emballez les petits cadeaux dans le papier de soie ou crépon et remplissez chaque rouleau.
7. Laissez à l'enfant la joie de découvrir du 1er au 24 décembre les petites surprises que vous lui avez préparées avec attention.

Monica Kaueffer (Saint-Branches)

L'ARTICLE

LA VAE : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Que dois-je faire ? Par où commencer ? Comment se déroule la procédure ? Où trouver des conseils pratiques pour réussir ma démarche ? La VAE est un processus qui peut paraître long et fastidieux.

Chacun peut prétendre à la validation de ses acquis, à condition de posséder les trois années d'expérience requises pour le CAP Petite Enfance : salariés en contrat à durée déterminée ou indéterminée, demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas, ayant exercé des activités bénévoles, associatives, etc ... Seuls les périodes de stage, les contrats d'apprentissage et d'alternance effectués dans le cadre de la formation initiale, ne peuvent être pris en compte.

Vers qui me tourner ?

Des services d'informations et de conseils sont là pour nous aider :

Les Points Relais Conseils (PRC : CIO, PAIO, ...)

Le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA, EBEN) pour un accompagnement (facultatif)

Les Cellules Régionales Inter-Services : CRIS (Fongecif, DIF, ...) pour le financement de l'accompagnement

Des anciens candidats : partage et analyse du vécu

Que dois-je faire, par où commencer ?

Après avoir contacté le CIO, un entretien avec la personne de l'Espace Bilan Education Nationale (antenne du DAVA) est proposé afin d'aider et de conseiller dans le choix de la certification, les repérages des référentiels utilisés, sur les modalités de la VAE choisie, la durée de l'expérience prise en compte, à affiner le projet, le plan d'accompagnement, etc ...

Un courrier est ensuite à adresser au DAVA avec : les motivations, le diplôme visé et un CV.

En retour, le 1^{er} Livret de VAE est envoyé, auquel sont joints le plan d'accompagnement et son financement.

Faut-il solliciter un accompagnement ?

Il convient de ne surtout pas négliger l'étape de prise d'informations, en prenant le temps de consulter d'anciens candidats par exemple et d'analyser leur vécu. Je ne peux que recommander de bien réfléchir à cette étape.

Il s'agit d'une procédure facultative, payante, dont le choix nous revient. La VAE est une démarche personnelle, dépendant avant tout de nous-même, de notre expérience, de notre capacité à prendre de la distance par rapport à notre parcours, dans le but de le formaliser par écrit, de le penser sous un axe nouveau, de « théoriser », en partie, les activités que nous réalisons tous les jours dans notre vie professionnelle.

Selon ses besoins, un accompagnement peut alors se révéler nécessaire.

Le déroulement de l'accompagnement

1/ En groupe : établir un repérage dans notre parcours professionnel, des expériences les plus significatives et les plus en phase avec le référentiel professionnel dont dépend la certification visée ; suivi d'un recadrage si besoin. Ce premier travail abouti sur un entretien individuel avec un expert métier de la spécialité visée.

Le livret est alors rempli et envoyé.

2/ Atelier méthodologique (après recevabilité du livret 1) : afin de s'approprier notre livret, nous choisissons 4 ou 5 thèmes « activités » que nous développons. Il s'agit de formaliser notre expérience et de rédiger le livret 2, lequel est remis au DAVA, qui le validera.

3/ Préparation à l'entretien avec le jury

Contacts :

Pascale TAFFET : CIO 64 bd Béranger TOURS (02.47.20.57.20)

Claire BRUNO : EBEN 64 bd Béranger TOURS

DAVA : 2 rue du Carbone CS 80017 45072 ORLEANS Cedex 2



Sylvie Fontaine (Saint-Branches)



L'ARTICLE DU RAMEP

L'ARRÊT DE TRAVAIL

Quelle procédure en cas d'arrêt de travail pour maladie ?

- 1- le médecin fournit un arrêt de travail
- 2- l'arrêt est à envoyer à la sécurité sociale **dans les 48h**
- 3- une photocopie du volet employeur est à remettre à chaque employeur et l'original, à l'employeur principal.
- 4- chaque employeur télécharge (www.ameli.fr) et remplit, une "attestation de salaire",
- 5- chaque employeur remet à l'assistante maternelle le volet employeur + l'attestation de salaire
- 6- l'assistante maternelle regroupe l'ensemble des documents et les fait parvenir le plus rapidement possible à la sécurité sociale

RAPPEL :

- pour pouvoir bénéficier des indemnités journalières versées par la sécurité sociale, l'assistante maternelle doit avoir travaillé 200h dans les 3 derniers mois.
- la sécurité sociale indemnise pendant 3 ans à 50% du salaire brut.

Aux indemnités journalières peuvent s'ajouter des indemnités complémentaires versées par l'IRCEM. Leur versement s'effectue à partir du 11ème jour d'arrêt. C'est à l'assistante maternelle de contacter directement l'IRCEM qui lui indiquera la marche à suivre.

Les animatrices du RAMEP

A NOTER

CONFERENCE

COMPORTEMENTS AGRESSIFS DES JEUNES ENFANTS :
RÈGLES, LIMITES ET INTERDITS

SAMEDI 26 NOVEMBRE

DE 9H30 À 12H30

CINÉMA LE GÉNÉRIQUE – MONTBAZON

INTERVENTION DE JEAN-ROBERT APPELL DE
L'ASSOCIATION PIKLER LOCZY – FRANCE

Inscription obligatoire au :

09.62.31.08.58

SPECTACLE PETITE ENFANCE

CIRCUIT BISCUIT 2011

L'OUVRE-BOITE

PAR LA CIE 100 VOIX

JEUDI 8 DECEMBRE À TRUYES

10H00 – SALLE ROGER AVENET

DIMANCHE 11 DECEMBRE À MONTS

16H00 & 17H30 – ESPACE COCTEAU

JEDUI 15 DECEMBRE À SORIGNY

10H00 – SALLE DES FETES

Réservation Obligatoire à partir du 21 Novembre

Au : 02.47.50.54.22

« DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT DE 0 à 6 ANS »

A l'occasion des 10 ans de la revue « l'Ass Mat »,
un livret sur le développement de l'enfant, destiné aux
professionnels est édité

Une commande groupée est possible en contactant

Chantal RAJCA (assistante maternelle à Evvres)

02.47.26.54.61 / chantal.rajca@laposte.net

ABONNEMENT « L'ECOLE DES LOISIRS »

Comme chaque année, possibilité d'abonnement groupé
pour Bébé Max et Titou Max auprès des animatrices

DAGMAMMA

Le comité de rédaction recrute : si vous souhaitez participer à l'élaboration de votre journal, n'hésitez pas à prendre contact

SORTIE DU PROCHAIN NUMERO DE DAGMAMMA EN MARS

COMITE DE REDACTION:

Bernadette AMBLARD (assistante maternelle à Truyes)
Sylvie FONTAINE(assistante maternelle à St-Branchs)
Karine FOURNETTE(assistante maternelle à t-Branchs)
Monica KAEUFFER(assistante maternelle à St-Branchs)
Valérie ARNAULT (animatrice RAMEP)

CREDITS PHOTOS:<http://www.photo-libre.fr> et
RAMEP

CONTACT

S.BEAUMONT:sylvie.beaumont@ccvi.fr/02.47.50.54.22

Téléchargement du journal: <http://www.ccvi.fr/>